



Assemblée générale

Distr. générale
26 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 133 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Nicole Ann **Mannion** (Irlande)

I. Introduction

1. La recommandation que la Cinquième Commission a déjà présentée à l'Assemblée générale au titre du point 133 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission présenté sous la cote A/65/492.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à sa 7^e séance, le 15 octobre 2010. Ses débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/65/SR.7).
3. Pour la poursuite de l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Comité des contributions (A/65/11);
 - b) Rapport du Secrétaire général sur les échéanciers de paiement pluriannuels (A/65/65).

II. Examen du projet de résolution A/C.5/65/L.3

4. À sa 7^e séance, le 15 octobre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/65/L.3), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Thaïlande.
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/65/L.3 sans le mettre aux voix (voir par. 6).



III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions et décisions antérieures relatives au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies, notamment les résolutions 55/5 B et C du 23 décembre 2000, 57/4 B du 20 décembre 2002, 58/1 B du 23 décembre 2003 et 64/248 du 24 décembre 2009,

Ayant examiné le rapport du Comité des contributions sur les travaux de sa soixante-dixième session¹ ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les échéanciers de paiement pluriannuel²,

1. *Prend note* du rapport du Comité des contributions¹;
2. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les échéanciers de paiement pluriannuel².

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 11 (A/65/11).

² A/65/65.